

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 juin 2020
Français
Original : anglais et français

Lettre datée du 24 juin 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix,; du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smail Chergui ; et du Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, Koen Vervaeke, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, de la Fédération de Russie, de la Tunisie (au nom des trois membres africains du Conseil – Niger, Afrique du Sud et Tunisie – et de Saint-Vincent-et-les Grenadines), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence consacrée à la situation en République centrafricaine, tenue le lundi 22 juin 2020. Une déclaration a également été faite par la représentante de la République centrafricaine, S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Nicolas **de Rivière**



Annexe I**Déclaration de M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix**

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2020/545). Je suis heureux d'être accompagné de S. E. M^{me} Sylvie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine ; du Commissaire Smaïl Chergui, de l'Union africaine ; et de M. Koen Vervaeke, de l'Union européenne.

Je tiens en premier lieu à condamner fermement l'embuscade tendue à une patrouille conjointe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et des Forces armées centrafricaines dans la préfecture de Nana-Mambéré hier, dont le groupe armé Retour, réclamation et réhabilitation serait responsable. Cette attaque lâche a provoqué la mort de deux soldats centrafricains et a fait sept blessés. Je présente mes sincères condoléances aux familles des victimes ainsi qu'au Gouvernement et au peuple centrafricains. Je souhaite un prompt rétablissement aux blessés. J'encourage les autorités nationales à continuer de prendre les mesures nécessaires pour appréhender et traduire en justice les auteurs d'attaques aussi inacceptables. Je réitère également ma solidarité avec le peuple et le Gouvernement centrafricains, dont les problèmes sont aggravés par la pandémie qui nous touche tous.

La situation politique reste fragile, dominée par les préparatifs des élections présidentielle et législatives prévues pour décembre 2020. Les partis politiques forment des coalitions, font un nombre croissant de déclarations publiques, annoncent des candidatures à l'élection présidentielle et remettent en question les cadres juridiques relatifs aux élections. Toutefois, comme le souligne le rapport dont est saisi le Conseil, les tensions politiques ont été exacerbées par la tentative d'un groupe de députés de la majorité présidentielle de prolonger les mandats du Président et de l'Assemblée nationale si les élections ne pouvaient se tenir dans les délais établis par la Constitution à cause de « circonstances imprévues ». Cette proposition a été rejetée par la Cour constitutionnelle le 5 juin, ce qui a permis d'apaiser les tensions politiques.

Pour encourager le dialogue politique et appuyer un environnement propice à la tenue d'élections pacifiques, libres et inclusives, le Représentant spécial Mankeur Ndiaye continue de collaborer étroitement avec les partenaires, notamment le Groupe des cinq plus à Bangui. Dans le cadre de ces efforts, plusieurs initiatives ont été entreprises conjointement avec le Gouvernement, la majorité présidentielle, les partis d'opposition et les organisations de la société civile, ce qui contribue à apaiser les tensions entre parties prenantes. Néanmoins, il importe que les acteurs nationaux accentuent leurs efforts pour contribuer directement à la recherche de solutions constructives et consensuelles à ces problèmes politiques et autres et qu'ils s'abstiennent de toute activité déstabilisatrice. Dans ce contexte, le Conseil et la communauté internationale dans son ensemble doivent rester vigilants et engagés à l'approche des élections cruciales de décembre 2020.

À cet égard, des progrès importants ont été accomplis dans les préparatifs des élections, notamment avec le lancement aujourd'hui du processus d'inscription sur les listes électorales. La MINUSCA continue de contribuer aux préparatifs des élections, comme le lui a demandé Conseil. Cependant, la question de la participation des réfugiés n'est pas réglée ; il est essentiel de garantir leur droit de vote pour garantir l'inclusivité du processus électoral, et, par conséquent, la crédibilité des résultats des élections. Le Gouvernement a engagé des consultations avec les pays voisins afin de faire avancer ce processus, avec l'appui de la Communauté économique des

États de l'Afrique centrale (CEEAC). Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne le financement des élections, grâce aux généreuses contributions des partenaires, notamment l'Union européenne et les États-Unis. Toutefois, le panier de fonds du Programme des Nations Unies pour le développement, qui devait permettre de mobiliser 41,8 millions de dollars, présente un déficit de financement de 10,5 millions de dollars, qui ne tient pas compte des coûts qu'induirait l'organisation d'élections dans les pays voisins pour permettre aux citoyens centrafricains réfugiés de participer. J'encourage les partenaires à fournir un appui technique et financier aux élections et à déployer des observateurs, qui jouent un rôle essentiel en vue de consolider l'ordre démocratique en République centrafricaine.

La situation en matière de sécurité reste instable en raison des menaces constantes, imputables principalement aux groupes armés et aux milices, auxquelles sont exposés les civils, les travailleurs humanitaires, les autorités nationales et les soldats de la paix. Certains groupes armés, notamment des signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, ont pris acte de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, mais ils utilisent cependant la violence à des fins expansionnistes.

Dans le nord-est, des affrontements violents entre factions rivales du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, qui ont débuté en avril, ont exacerbé les tensions communautaires dans la région et provoqué des déplacements massifs de population. Pour protéger les civils et limiter les activités criminelles graves des groupes armés et des milices, la MINUSCA a renforcé ses effectifs dans la région et lancé des opérations militaires à Ndélé et dans le triangle Sibut-Grimari – Kouango, dans les préfectures de la Ouaka et de la Kémo, en mai. Ces opérations en cours, ainsi que les arrestations, ont permis de stabiliser la situation. Nous continuerons de conjuguer notre approche en matière de protection des civils à un soutien à l'état de droit et à la lutte contre l'impunité.

Dans le nord-ouest, le groupe armé Retour, réclamation et réhabilitation continue de s'étendre et de remettre en question l'autorité de l'État. Bien qu'il prétende protéger sa communauté contre les attaques d'éléments anti-balaka, l'expansion du groupe armé Retour, réclamation et réhabilitation a contribué à la détérioration des conditions de sécurité dans cette région. En réponse, la MINUSCA mène deux opérations militaires de protection des civils, ainsi que des enquêtes pénales, afin d'atténuer la menace que pose ce groupe armé et d'éviter qu'il ne continue de s'étendre.

Si la MINUSCA maintient une démarche robuste, elle collabore également avec les acteurs nationaux et locaux pour faciliter le dialogue, la réconciliation et la cohésion sociale et pour faire avancer la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, en étroite coordination avec les garants et les autres facilitateurs de l'accord.

La mise en œuvre de l'Accord politique est plus compliquée dans le contexte actuel, même si je salue les progrès notables accomplis, en particulier par le Gouvernement. L'adoption de textes de loi relatifs à la réforme politique conformément à l'Accord politique, les réunions des mécanismes de suivi et de surveillance, la collaboration ponctuelle de haut niveau entre les signataires et le déploiement des unités spéciales mixtes de sécurité dans l'ouest sont des signes de progrès encourageants.

Cependant, je suis profondément préoccupé par les violations constantes de l'Accord, qui sont principalement imputables à certains signataires. Actuellement, notre principale préoccupation sont les tensions entre le Gouvernement et le dirigeant du groupe Retour, réclamation et réhabilitation, qui a annoncé que son groupe suspendrait sa participation aux mécanismes de suivi et de surveillance de l'Accord politique et qui a adopté une attitude agressive non conforme à ses engagements.

Pour préserver la viabilité de l'Accord politique, la MINUSCA coopère étroitement avec les garants et les autres partenaires et collabore avec les parties pour encourager et faciliter le dialogue, tout en maintenant une démarche robuste afin de protéger les civils et de réduire les menaces que posent les groupes armés et les milices.

Notre partenariat avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux reste crucial, en particulier à cette étape délicate du processus de paix et compte tenu du contexte électoral. Nous avons adapté notre collaboration stratégique, en tenant compte du nouveau contexte opérationnel en cette période de pandémie. Il y a deux semaines, nous avons organisé une visioconférence conjointe de haut niveau entre de hauts responsables de l'ONU, de l'Union africaine, de la CEEAC et de l'Union européenne et le Président Touadera afin d'encourager et d'appuyer les efforts visant à promouvoir le processus politique. Nous continuerons de collaborer conjointement avec les autres parties prenantes afin de promouvoir la paix et la stabilité.

La poursuite des affrontements armés et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) exacerbent la situation humanitaire et compliquent la tâche de la communauté humanitaire en République centrafricaine. Quelque 2,6 millions de personnes en République centrafricaine ont toujours besoin d'aide humanitaire et de protection. Cela représente plus de la moitié de la population. Je fais appel à la générosité des donateurs pour continuer d'appuyer le plan de réponse humanitaire 2020 afin de répondre aux besoins humanitaires critiques en République centrafricaine. En outre, la fermeture partielle des frontières avec le Cameroun et la République démocratique du Congo a contribué à l'augmentation des prix des produits importés, notamment des denrées alimentaires de base. Cette situation pourrait avoir des effets socioéconomiques néfastes, touchant les populations les plus vulnérables.

Même si la pandémie de COVID-19 a une incidence sur nos opérations, la MINUSCA continue d'assurer la continuité de ses activités pour s'acquitter de son mandat, tout en mettant en place de nombreuses mesures d'atténuation afin de protéger le personnel de l'ONU et de prévenir la propagation du virus. Par exemple, notre personnel en uniforme a adapté ses patrouilles et ses opérations pour garantir la protection des civils. Le plan d'urgence de la Mission comprend un cadre intégré en vue de garantir une réponse cohérente et coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies en République centrafricaine, en tenant compte de la nature fluide de la situation. Par ailleurs, la Mission adhère strictement au plan d'intervention du Gouvernement, tout en appuyant les efforts nationaux visant à atténuer le risque de la pandémie. Il s'agit notamment d'activités d'information et de sensibilisation, de l'acheminement de matériel sanitaire et du renforcement des capacités des autorités nationales et de la société civile. Il est crucial de garantir la participation effective des femmes à la lutte contre la COVID-19.

Je termine en soulignant la nécessité de continuer à fournir un appui à la République centrafricaine, qui se trouve à une phase sensible et complexe. La pandémie exacerbe les vulnérabilités existantes. En dépit des progrès considérables accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord politique, celui-ci reste fragile, et les élections à venir représenteront une épreuve majeure pour nous tous. Nous devons donc redoubler d'efforts pour appuyer la paix et la stabilité en République centrafricaine, notamment en mettant pleinement à contribution notre influence respective. La collaboration et l'appui actifs du Conseil restent nécessaires, car il demeure essentiel d'atténuer le risque d'une remise en cause des progrès durement acquis depuis le déploiement de la MINUSCA.

Pour terminer, je salue le rôle de chef de file du Représentant spécial Mankeur Ndiaye, et je tiens à exprimer mon admiration devant l'engagement et le dévouement des femmes et des hommes servant au sein de la MINUSCA, qui continuent de s'acquitter du mandat confié par le Conseil dans un contexte très difficile. Je tiens également à rendre hommage aux membres du personnel de la MINUSCA qui ont perdu la vie en défendant la cause de la paix en République centrafricaine.

Annexe II

Déclaration de M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre la parole au Conseil en présence de la Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine, S. E. M^{me} Sylvie Baipo Temon. L'invitation que nous avons reçue est une nouvelle illustration du partenariat et de la coopération de plus en plus étroites entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique.

Je tiens en premier lieu à exprimer la solidarité de l'Union africaine avec le Gouvernement et le peuple centrafricains dans leur lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Depuis l'apparition du virus en République centrafricaine en mars dernier, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour contenir la propagation du virus. Nous saluons les efforts inlassables que déploie le Gouvernement en dépit de nombreux problèmes. Je saisis également cette occasion pour saluer la solidarité affichée par certains pays africains en fournissant des tests de dépistage et d'autres formes d'aide. L'Union africaine, par l'intermédiaire des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, continuera de montrer la voie afin de mener une action cohérente à l'échelle du continent.

Même si la pandémie a retardé la mise en œuvre de certaines dispositions importantes de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, les préparatifs des élections se poursuivent sans interruption. Le 5 juin, la Cour constitutionnelle de la République centrafricaine a décidé que le mandat présidentiel ne serait pas prolongé en raison du coronavirus, mettant fin à un débat qui avait dressé le parti au pouvoir contre l'opposition. La décision de la Cour constitutionnelle montre que les institutions centrafricaines gagnent en maturité, et il convient de s'en féliciter.

D'ailleurs, je note avec satisfaction qu'à la suite de la décision rendue par la Cour, le Gouvernement et les acteurs politiques ont entamé les préparatifs des élections conformément au calendrier électoral. Même si le pays, en particulier l'Autorité nationale des élections, continuera d'avoir besoin d'un appui pour mener à bien son processus électoral, il ne fait aucun doute qu'il sera possible d'organiser les élections dans les délais prévus par la Constitution. À cet égard, il importe que le Gouvernement dépose au Parlement un projet de loi organique pour garantir le renouvellement du mandat de l'Autorité nationale des élections, qui arrivera à expiration le 23 décembre 2020, afin d'éviter un vide.

Dans le même contexte, nous saluons la promulgation le 11 juin par le Président Touadera d'une loi établissant le régime de pension dont bénéficieront les anciens présidents, qui fait partie des recommandations de l'Accord politique. Cela contribuera grandement à promouvoir la réconciliation nationale. Nous accueillons également avec satisfaction la réunion qui s'est tenue en janvier entre le Président de la République centrafricaine, Faustin Archange Touadera, et les quatre anciens Présidents – M. Michel Djotodia, M^{me} Catherine Samba-Panza, M. François Bozizé Yangouvonda et M. Alexandre Ferdinand Nguendet. Nous espérons que d'autres textes de loi importants concernant les réformes politiques seront déposés au Parlement avant les élections.

Après trois mois de suspension en raison de la pandémie de COVID-19, le Comité exécutif de suivi de l'Accord a pu organiser sa huitième session, le 22 mai, pour faire le bilan de la mise en œuvre de l'Accord. Le consensus général est que des progrès remarquables ont été accomplis, en particulier en ce qui concerne l'adoption

et la promulgation de toutes les lois prévues par l'Accord, les préparatifs en vue du lancement du grand programme de désarmement, démobilisation et réintégration, et l'installation des camps des unités spéciales mixtes de sécurité dans le nord-est et le sud-est du pays.

Je vais souligner quelques réalisations importantes, notamment, premièrement, le déploiement des Forces armées centrafricaines et des forces de défense et de sécurité dans plusieurs localités, y compris Birao et Ndélé ; deuxièmement, le déploiement du premier groupe d'observateurs militaires de l'Union africaine à Bangui, qui sera par la suite déployé en même temps que les éléments des unités spéciales mixtes de sécurité dans le nord-ouest ; troisièmement, le rétablissement de l'autorité de l'État et le déploiement des préfets et des sous-préfets ; quatrièmement, la collaboration entre les Forces armées centrafricaines et les soldats de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) dans plusieurs provinces du pays afin de protéger les populations et de rétablir l'ordre et l'autorité de l'État ; cinquièmement, une meilleure collaboration et des consultations permanentes entre le Gouvernement, les garants et les facilitateurs dans la recherche de solutions aux conflits intercommunautaires sur la base de la facilitation et de la médiation ; et sixièmement, la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire et le lancement de plusieurs projets à effet rapide.

Dans le cadre des efforts continus et concertés que déploient l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'ONU et l'Union européenne à l'appui du processus de paix, le Secrétaire général de la CEEAC, Ahmad Allam-Mi; le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix; le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, et moi-même avons organisé le 8 juin une réunion virtuelle avec le Président de la République centrafricaine, Faustin Archange Touadera, pour faire le bilan des progrès accomplis et des défis à relever. L'Union africaine, la CEEAC, l'ONU et l'Union européenne se sont de nouveau engagées à redoubler d'efforts pour aider la République centrafricaine à consolider la paix.

En dépit des progrès accomplis sur le plan politique, le nombre d'incidents de sécurité impliquant certains groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix a augmenté. Des incidents ont été signalés à Ndélé, Bamhouti et Obo, où des groupes armés se sont affrontés, exacerbant dans certains cas la violence intercommunautaire, en particulier dans le nord-est et le nord-ouest du pays.

L'Union africaine est par ailleurs profondément préoccupée par les récentes attaques coordonnées perpétrées par des hommes armés le 9 juin, dans les préfectures de Nana-Mambéré et Ouham-Pendé, des localités du nord-ouest du pays, en particulier à Bouar, contre le camp de formation des unités spéciales mixtes de sécurité, et à Pougol, contre le poste de contrôle des Forces armées centrafricaines et de la MINUSCA. Ces attaques ont fait plusieurs blessés, dont deux soldats de la paix et des membres de l'unité spéciale mixte de sécurité qui étaient en train d'être déployés après leur formation en mai.

Comme cela a été mentionné à maintes reprises, en tant que l'un des deux garants, avec la CEEAC, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, l'Union africaine est déterminée à poursuivre ses efforts pour se rapprocher de tous les signataires qui continuent de proclamer leur attachement à l'Accord afin de comprendre les causes de la résurgence de la violence. Nous ne laisserons rien au hasard.

La crise en République centrafricaine touche la région, et nous continuerons d'encourager les pays voisins à participer à la mise en œuvre de l'accord. Nous saluons la création de comités conjoints par la République centrafricaine et certains

de ses voisins. Il est plus urgent que jamais de prendre les mesures nécessaires non seulement pour garantir la libre-circulation des biens et des personnes, mais également pour lutter contre toutes les formes de trafic, qui pourraient compromettre la paix et la sécurité dans la région.

La situation humanitaire dans le pays exige l'attention de la communauté internationale. Plus de 697 000 personnes déplacées, auxquelles s'ajoutent 616 000 réfugiés centrafricains dans les pays voisins, continuent d'avoir besoin d'une aide immédiate. En cette période marquée par la COVID-19, leur situation est encore plus précaire.

En conclusion, un an après la signature de l'Accord politique pour la paix, des progrès ont été enregistrés dans sa mise en œuvre, des élections sont en cours de préparation et il est incontestable que le Gouvernement a étendu l'autorité de l'État à tout le pays. En dépit des problèmes de sécurité, j'estime que la majorité des signataires de l'Accord restent attachés à l'Accord. Le partenariat actif entre l'Union africaine, l'ONU, la CEEAC et l'Union européenne sur cette question a donné des résultats tangibles. L'Union africaine ne se fait néanmoins pas d'illusions : le chemin à parcourir est encore semé d'embûches. En fin de compte, le processus de paix est toujours un marathon, pas un sprint.

Annexe III

Déclaration de M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure

Je suis honoré de présenter un nouvel exposé au Conseil de sécurité au nom de l'Union européenne. Je salue la présence du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, Mankeur Ndiaye, et du Représentant spécial de l'Union africaine pour la République centrafricaine, Matias Matondo.

Je tiens à commencer par exprimer la solidarité de l'Union européenne dans la lutte que mènent les autorités et la population centrafricaines contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La République centrafricaine a été le premier pays à bénéficier du pont aérien humanitaire lancé en mai par l'Union européenne et ses États membres. Nous avons également réorienté nos programmes pour appuyer plus efficacement les autorités.

La pandémie frappe la République centrafricaine en plein milieu d'un processus électoral d'une importance capitale. En dépit des circonstances défavorables, nous souhaitons rendre hommage aux autorités, à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et au Programme des Nations Unies pour le développement pour les progrès importants accomplis dans le cadre des préparatifs, et nous accueillons avec satisfaction l'engagement des autorités à respecter le calendrier constitutionnel. Le soutien financier important que nous apportons pour l'organisation de ces élections et notre décision de déployer une mission d'experts électoraux et de mobiliser un appui supplémentaire témoignent de notre confiance, mais aussi de nos attentes, à l'égard de ce processus. Il est essentiel de renforcer son ouverture et de promouvoir le dialogue, et tous les acteurs politiques doivent agir de manière responsable et résister à celles et ceux qui tentent de déstabiliser le processus, notamment par le biais de campagnes de désinformation, qui ciblent également les partenaires internationaux. Nous resterons particulièrement vigilants.

Dans un tel contexte, il est crucial que la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine reste une priorité. Le rapport du Secrétaire général (S/2020/545) donne une idée claire des progrès accomplis dans la mise en œuvre du processus de paix ainsi que des problèmes qui subsistent. Je souscris en particulier à une des conclusions du rapport, indiquant que « [b]ien que l'application de l'Accord ait progressé, la résurgence des violences imputables à des groupes armés ... a freiné les avancées réalisées dans ce domaine » (S/2020/545, *par. 10*). Les dernières attaques commises par un groupe armé dans l'ouest de la République centrafricaine sont malheureusement un autre exemple du double jeu que pratiquent certains groupes armés. Je présente mes sincères condoléances aux autorités centrafricaines et aux familles touchées par la mort de plusieurs soldats, et je souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

Le dialogue et la confiance entre les parties doivent assurément être renforcés ; l'ouverture du processus doit être consolidée, en particulier en accordant un rôle plus important aux femmes et aux jeunes ; et l'application de certains éléments clefs de l'Accord doit s'accélérer – je pense en particulier à la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, dont l'indépendance doit être garantie, ainsi qu'au processus de décentralisation. Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, qui a pris du retard, doit être relancé, et les groupes armés doivent honorer l'engagement qu'ils ont pris de déposer les armes et de se démobiliser. Les unités spéciales mixtes de sécurité, dont l'opérationnalisation bénéficie d'un soutien financier important de l'Union européenne, représentent une occasion supplémentaire que les membres des groupes armés doivent saisir.

Néanmoins, lorsque les parties, en particulier les groupes armés, commettent des violations graves des dispositions de l'Accord, tuant des civils, consolidant leurs positions et s'opposant à l'extension de l'autorité de l'État, je m'associe à l'appel lancé par le Secrétaire général afin que « les parties prenantes adoptent une position ferme et sans équivoque concernant l'application des sanctions » (*ibid*, par. 97), comme le prévoit l'article 35 de l'Accord. Un an et demi après la signature de l'Accord, il est grand temps que ce régime de sanctions soit enfin défini et appliqué. Ces violations sont inacceptables et elles ne sauraient se poursuivre sans qu'on ne leur oppose une réaction ferme ; autrement la crédibilité de l'Accord serait remise en question, car la population perdrait confiance dans le processus. À cet égard, je me félicite que la MINUSCA, en collaboration avec les Forces armées centrafricaines et à la demande de la Cour pénale spéciale, ait procédé à l'arrestation de plusieurs membres de groupes armés soupçonnés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, et que des mesures aient été prises, plus récemment, à l'encontre du groupe armé Retour, réclamation et réhabilitation. Je tiens à saluer, à cette occasion, l'action de la MINUSCA. La lutte contre l'impunité et le renforcement de la justice sont indispensables en vue d'une paix et d'une réconciliation durables.

Dans ce contexte globalement difficile, je voudrais terminer en réitérant la ferme volonté de l'Union européenne d'appuyer le processus de paix, de stabilisation, de démocratisation et de développement de la République centrafricaine, mais aussi le renforcement et l'extension de l'autorité de l'État, notamment dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité à laquelle œuvre la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine, et dans le contexte de la mission civile de conseil de l'Union européenne, qui sera déployée dès que les conditions sanitaires liées à la COVID-19 le permettront.

À cet effet, nous sommes plus que jamais déterminés à établir une coopération et une coordination étroites avec l'ONU, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, ainsi qu'avec tous les partenaires concernés, en particulier les voisins de la République centrafricaine, qui ont un rôle crucial à jouer.

Annexe IV**Déclaration de M^{me} Karen Van Vlierberge, Représentante permanente adjointe de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Belgique remercie les intervenants.

Nous saluons la réponse rapide et mesurée de la République centrafricaine à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et nous sommes conscients de la pression supplémentaire que la pandémie représente pour la population et les institutions du pays. Pour lutter plus efficacement contre la pandémie, il importe cependant de renforcer la solidarité et la coordination intérieures et de renforcer la coordination avec les partenaires internationaux, notamment l'Union européenne. Nous saluons également les efforts que déploie la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour limiter la propagation de la COVID-19, conformément à son mandat, dans ces circonstances difficiles.

Néanmoins, la COVID-19 ne doit pas faire oublier que l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine doit être intégralement mis en oeuvre. Nous nous félicitons de l'adoption de la loi portant création de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, qui facilitera le processus de justice transitionnelle du pays. Toutes les parties doivent adhérer au processus de paix et donner la priorité aux efforts visant à mettre pleinement et correctement en oeuvre l'Accord politique pour la paix sur la base du dialogue. Les violations de l'Accord sont inacceptables et ne doivent pas rester sans suite. Des mesures appropriées doivent être envisagées, comme le prévoit l'Accord lui-même. Les attaques contre les civils, notamment les crimes de violence sexuelle, et contre les travailleurs humanitaires et le personnel de l'ONU sont inacceptables. À cet égard, nous rappelons aux éléments perturbateurs que le Conseil de sécurité peut également imposer des sanctions, comme il l'a fait dernièrement.

Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et la réforme du secteur de la sécurité doivent se poursuivre, avec l'aide de la MINUSCA ainsi que de la mission militaire de formation et de la mission de conseil de l'Union européenne en République centrafricaine. La mise en place progressive des unités spéciales mixtes de sécurité reste également essentielle. À cet égard, nous estimons qu'il importe de poursuivre les efforts pour établir la prochaine unité dans le nord-est dès que les conditions de sécurité le permettront.

Enfin, nous considérons les élections législatives et présidentielle à venir comme une étape importante du processus de paix. Seul un processus pacifique, inclusif et transparent garantira leur crédibilité et ouvrira la voie à la stabilisation et à la démocratisation durables de la République centrafricaine. Nous saluons les progrès accomplis par le Gouvernement pour que ces élections soient organisées conformément au calendrier électoral, et nous appelons tous les acteurs politiques à respecter le processus démocratique et à s'abstenir de recourir à la désinformation, à un discours de haine ou à d'autres tentatives de déstabilisation. Nous estimons qu'il est important de maintenir le calendrier électoral initial et d'avoir la certitude que ces élections peuvent se dérouler sans heurt et dans les délais prévus. C'est pourquoi l'Union européenne est prête à supporter près de la moitié du coût des élections. Nous appelons tous les partenaires de la République centrafricaine à suivre notre exemple et à mobiliser des ressources supplémentaires pour l'organisation de ces élections importantes.

Annexe V**Déclaration de M. Yao Shaojun, Représentant permanent adjoint par intérim de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix, l'Ambassadeur Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et le Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, M. Vervaeke, de leurs exposés. Je salue également la participation de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine à la présente séance.

La situation politique actuelle en République centrafricaine est généralement stable. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. La Chine salue les efforts que consent le Gouvernement de la République centrafricaine pour participer à un dialogue sans exclusive avec les groupes armés, et elle salue l'adoption de plusieurs lois par l'Assemblée nationale, notamment celle portant création de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Dans le même temps, de graves problèmes continuent de se poser en raison des attaques violentes incessantes des groupes armés, qui menacent gravement la sécurité des civils, et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a ajouté de nouvelles difficultés. La communauté internationale doit continuer de fournir un appui à la République centrafricaine en vue de réaliser une paix et un développement durables dans le pays.

Le bon déroulement des élections est une tâche prioritaire dans le cadre du processus politique en République centrafricaine cette année, et cela est essentiel pour le maintien de la paix et de la stabilité dans le pays. Nous notons que l'Autorité nationale des élections a publié un calendrier électoral révisé qui s'adapte aux événements récents, et nous espérons que toutes les parties centrafricaines renforceront la communication et la coordination et travailleront de concert pour que les préparatifs se déroulent comme prévu. Les désaccords relatifs aux élections doivent être réglés par le dialogue et la concertation menés dans un climat de paix. La communauté internationale doit créer un environnement propice au bon déroulement des élections et fournir l'appui nécessaire tout en respectant le contrôle du processus par la République centrafricaine.

La réalisation d'une paix et d'une stabilité durables en République centrafricaine exigera de mettre en place une approche holistique. La priorité du moment doit être le maintien de la sécurité et de la stabilité. Nous sommes préoccupés par la poursuite des affrontements violents entre les groupes armés, et nous appelons toutes les parties au conflit à répondre favorablement à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. Nous appelons toutes les parties concernées à faire preuve de volonté politique et à poursuivre la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. Sur le long terme, la communauté internationale doit aider le Gouvernement centrafricain à renforcer sa capacité à protéger la sécurité de son peuple, à fournir des services sociaux et à promouvoir le développement économique et social pour aider le pays à parvenir à une paix durable au moyen du développement durable. Nous continuerons d'appuyer l'action du Représentant spécial et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), et nous espérons que la MINUSCA renforcera sa coordination avec les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales afin de créer des synergies.

La République centrafricaine est également confrontée au grave problème de la pandémie de COVID-19. La communauté internationale doit continuer de fournir un appui matériel, technique et en personnel. La Chine a récemment livré une deuxième cargaison de fournitures médicales à la République centrafricaine, notamment

150 000 masques chirurgicaux et 30 000 tests de dépistage. Durant le Sommet extraordinaire Chine-Afrique sur la solidarité face à la COVID-19, tenu la semaine dernière, le Président Xi Jinping a souligné que la Chine continuerait de faire tout son possible pour soutenir l'Afrique dans sa lutte contre la COVID-19. Nous commencerons plus tôt que prévu la construction du siège des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies cette année. Nous promettons également que, lorsqu'un vaccin contre la COVID-19 aura été mis au point et déployé par la Chine, les pays africains seront parmi les premiers à en bénéficier. La Chine continuera de collaborer avec la communauté internationale et d'aider la République centrafricaine et les autres pays africains à surmonter la pandémie et à faire de nouvelles contributions à la paix, à la stabilité et au développement en République centrafricaine.

Annexe VI

Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité

Nous tenons à remercier les intervenants des informations fournies aujourd'hui et des efforts qu'ils déploient aux fins du maintien de la paix et de la sécurité en République centrafricaine.

La lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est une entreprise mondiale. Son incidence est généralisée en République centrafricaine du fait des multiples problèmes auxquels le pays est confronté. Nous sommes solidaires du peuple centrafricain, et nous saluons les mesures adoptées par le Président Touadera en vue d'endiguer la propagation de la pandémie.

Nous reconnaissons les efforts que déploie le Gouvernement pour maintenir, avec le concours de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, des contacts de haut niveau avec les dirigeants des groupes armés.

En ce qui concerne l'application du principe de responsabilité, nous nous félicitons de l'adoption des diverses lois requises au titre des dispositions de l' Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, ainsi que de la création de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation.

Nous saluons les progrès accomplis par le comité stratégique sur les élections, et nous accueillons avec satisfaction la présentation par l'Autorité nationale des élections d'un calendrier électoral révisé conforme aux délais prévus par la Constitution.

Néanmoins, les préparatifs des prochaines élections constituent un réel défi pour la République centrafricaine en raison des tensions politiques croissantes, et assurément de l'incidence de la COVID-19.

Pour créer un environnement adapté et propice à la tenue d'élections libres, transparentes, régulières et inclusives, les problèmes de sécurité en République centrafricaine, où les groupes armés signataires de l'Accord continuent de commettre des actes de violence contre les civils, les travailleurs humanitaires et les soldats de la paix, doivent être réglés.

Avant de terminer, nous souhaitons appeler l'attention sur la situation humanitaire. Nous devons redoubler d'efforts pour soutenir le pays durant cette période très difficile et pour contribuer au plan de réponse humanitaire en vue d'aider les plus vulnérables.

Enfin, nous tenons à saluer le rôle de la MINUSCA et des garants de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et les efforts qu'ils font aux fins d'une paix durable en République centrafricaine.

Annexe VII

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente réunion, et je souhaite exprimer ma reconnaissance aux intervenants pour leurs observations précieuses. Comme l'ont déclaré plusieurs orateurs aujourd'hui, la pleine mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine est le seul moyen permettant de rétablir une paix durable en République centrafricaine. Je vais mettre l'accent sur trois faits.

Premièrement, il est encourageant d'entendre que les préparatifs des prochaines élections battent leur plein. J'espère que cela se poursuivra dans la sécurité au vu de la crise sanitaire actuelle. Le Gouvernement centrafricain a montré sa capacité à utiliser des solutions novatrices dans des circonstances difficiles, par exemple le paiement des salaires des fonctionnaires par l'intermédiaire de réseaux mobiles.

Deuxièmement, la loi portant création de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation a enfin été promulguée. C'est une excellente nouvelle. J'espère que les prochaines mesures nécessaires à l'opérationnalisation de la Commission suivront promptement, notamment la nomination de ses membres. La Commission sera un outil précieux dans la lutte contre l'injustice et l'impunité, et elle contribuera à la réconciliation nationale. J'espère que la crise sanitaire n'entravera pas le renforcement des capacités du secteur judiciaire et l'état de droit dans le pays.

Troisièmement, et cet aspect est probablement le plus important, la violence et les violations des droits de l'homme en République centrafricaine se poursuivent, avec l'émergence de nouveaux foyers. Même si le nombre de violations des droits de l'homme a diminué, il est important de rappeler que la surveillance et le signalement des incidents sont malheureusement limités par la pandémie. Les attaques contre les civils et les violations des droits de l'homme constituent des violations directes de l'Accord politique pour la paix, et sont de ce fait inacceptables. La plus visible des mesures prises par certains groupes armés, ou éléments perturbateurs, si l'on veut, a été l'annonce par le groupe Retour, réclamation et réhabilitation de la suspension de sa participation aux mécanismes de suivi et de contrôle de l'Accord. Ce groupe a étendu sa zone d'activité et s'attaque directement à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et aux forces nationales. Le groupe Retour, réclamation et réhabilitation, comme cinq autres groupes, est également cité dans le rapport du Secrétaire général sur les cas de violences sexuelles liées aux conflits (S/2019/280). C'est pourquoi j'appuie pleinement la demande formulée par le Secrétaire général au paragraphe 97 de son rapport (S/2020/545) pour que l'on « adopte[...] une position ferme et sans équivoque concernant l'application des sanctions prévues à l'article 35 de l'Accord ».

Je souhaite terminer ma déclaration en saluant les mesures énergiques et concertées prises par la MINUSCA, les autorités centrafricaines et les partenaires pour protéger les civils contre la violence des groupes armés et appuyer l'Accord politique pour la paix.

Annexe VIII

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Je remercie les intervenants pour leurs présentations et salue la présence de la Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine, à qui j'adresse toutes les condoléances de la France après l'attaque meurtrière qui vient de se passer en République centrafricaine.

Je souhaiterais souligner trois points.

Tout d'abord, je souhaiterais exprimer la solidarité de la France vis-à-vis du Gouvernement et du peuple centrafricains face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à ses conséquences humanitaires et socioéconomiques. La France a ainsi renforcé son appui bilatéral à la République centrafricaine en matière sanitaire et souligne que l'accès humanitaire doit demeurer une priorité. C'est pourquoi elle a contribué, conjointement avec l'Union européenne, à la mise en œuvre d'un pont aérien humanitaire vers plusieurs pays africains, dont la République centrafricaine. La France salue par ailleurs les efforts déployés par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour continuer à mettre en œuvre son mandat, et j'en profite ici pour réitérer tout notre soutien au Représentant spécial Mankeur Ndiaye.

Je souhaiterais ensuite saluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix. La mise en œuvre de l'Accord doit se poursuivre, sous l'impulsion du Président Touadera et de son gouvernement, car cet accord demeure la seule voie pour une paix durable dans le pays. Je pense par exemple à la poursuite du déploiement des unités spéciales mixtes de sécurité ou à la mise en place effective de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation et de la décentralisation.

La France demeure néanmoins très préoccupée par les violations de l'Accord politique pour la paix commises par certains groupes armés, notamment les attaques contre les civils, les personnels humanitaires et les forces de sécurité, les violations graves commises contre les enfants, les violences sexuelles ou les annonces unilatérales de retrait de l'Accord. Notre message doit être clair : ceux qui se livrent à ces actes doivent être traduits en justice et les mesures prévues par l'article 35 de l'Accord doivent être mises en œuvre. Le Conseil de sécurité a récemment sanctionné à notre initiative un chef de groupe armé, Abdoulaye Miskine, et doit continuer de sanctionner ceux qui entravent délibérément le retour de la paix.

Je souhaiterais enfin saluer les progrès réalisés dans la préparation des élections présidentielle et législatives de 2020 et 2021. Ces élections devront se tenir de façon pacifique, inclusive, transparente et dans le respect des délais constitutionnels. La France appelle l'ensemble des acteurs centrafricains à s'engager dans un dialogue inclusif sur toutes les questions relatives à la tenue des élections. Elle met également en garde contre les tentatives de déstabilisation des institutions et contre les campagnes de désinformation.

La France appelle enfin les partenaires de la République centrafricaine à contribuer sans tarder au financement des élections. En plus de notre contribution via l'Union européenne, nous y apporterons ainsi 300 000 euros supplémentaires.

Annexe IX**Déclaration de M. Juergen Schulz, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je souhaite très chaleureusement la bienvenue à S. E. la Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine. À l'instar des autres orateurs, nous voulons commencer par condamner fermement l'embuscade d'hier et présenter nos condoléances au peuple centrafricain et aux familles des victimes et des blessés.

Je souhaite mettre brièvement l'accent sur trois points.

Premièrement, en ce qui concerne les élections et la situation politique, nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général adjoint Lacroix pour dire que les élections présidentielle et parlementaires prévues à la fin de l'année sont absolument cruciales. Nous félicitons tous les acteurs, en particulier la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et le Gouvernement centrafricain, des efforts qu'ils déploient pour garantir la tenue d'élections libres, régulières, inclusives, crédibles et transparentes dans le respect des délais prévus par la Constitution. Dans ce contexte, nous tenons également à saluer la décision de la Cour constitutionnelle au sujet de cette question et du calendrier. Nous appelons tous les acteurs centrafricains à participer de manière constructive au processus politique avant les élections et à régler les difficultés potentielles au moyen d'un dialogue sans exclusive.

Les campagnes électorales doivent être conduites de façon raisonnable et responsable, en raison de la grande précarité des conditions de sécurité. Bien qu'une participation active et significative de tous les groupes de la société centrafricaine, notamment les femmes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés à l'extérieur du pays, soit nécessaire, tout ceci doit être garanti.

Un autre facteur important qui influence clairement le processus électoral et la campagne, c'est la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nombre des orateurs qui m'ont précédé ont mentionné ce problème. Je tiens simplement à souligner que selon nous, cela aura une influence cruciale sur la sécurité et les conditions d'organisation des élections. Nous accueillons avec une grande satisfaction la contribution substantielle de 13 millions de dollars de l'Union européenne au panier de fonds du Programme des Nations Unies pour le développement à l'appui des élections. Nous estimons que la communauté internationale doit fournir une aide plus importante à la République centrafricaine, et nous avons écouté ce qu'a dit le Secrétaire général adjoint Lacroix concernant le déficit de financement d'environ 10,5 millions de dollars. Dans ce contexte, je tiens à souligner que l'Allemagne prévoit de verser une contribution supplémentaire de 500 000 euros pour appuyer des élections démocratiques.

Ma deuxième observation concerne la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Nous sommes d'accord avec celles et ceux qui ont dit que le rapport du Secrétaire général (S/2020/545) donne une idée très claire, d'une part, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et, d'autre part, des problèmes qui subsistent. Ce n'est certainement pas un sprint mais un marathon, et c'est un marathon qui vaut la peine d'être couru.

L'Allemagne salue les progrès accomplis, en particulier les avancées législatives concernant la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix, notamment la création officielle de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation en avril. Il importe que la Commission devienne opérationnelle dans les plus brefs délais. Nous

saluons également les travaux en cours de la Cour pénale spéciale. L'Allemagne estime que la lutte contre l'impunité, l'état de droit, la justice transitionnelle et la réconciliation restent des éléments essentiels à la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables.

Dans le même temps, nous demeurons, comme d'autres, profondément préoccupés par les violations constantes de l'Accord politique pour la paix commises par plusieurs groupes armés. Dans le contexte de ce conflit, le récent retrait du groupe rebelle Retour, réclamation et réhabilitation de l'Accord a créé un précédent extrêmement négatif. L'expansion du groupe et sa remise en question de l'autorité de l'État constituent de graves menaces que nous surveillons avec une préoccupation croissante. Nous estimons que si d'autres groupes lui emboîtent le pas, cela pourrait porter préjudice à l'ensemble du processus de paix. Nous sommes également préoccupés par l'absence de progrès en matière de désarmement, démobilisation et réintégration, et nous appelons les groupes armés et le Gouvernement centrafricain à reprendre leurs efforts.

Ma dernière observation concerne la situation humanitaire. Nous demeurons profondément préoccupés par les violations persistantes des droits de l'homme et la violence sexuelle liée au conflit. Les attaques contre la population et les infrastructures civiles, les personnes déplacées et les travailleurs humanitaires doivent cesser. L'Allemagne est un des principaux donateurs d'aide humanitaire à la République centrafricaine, et il est désolant de constater que la population souffre non seulement d'une insécurité alimentaire aiguë, mais également de l'incidence de la pandémie de COVID-19, qui inflige des souffrances socioéconomiques supplémentaires. L'Allemagne appuie donc la réponse des organismes des Nations Unies et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux urgences humanitaires découlant de la COVID-19 en mobilisant 300 millions d'euros supplémentaires. Ces fonds pourront être utilisés pour tous les pays bénéficiaires des appels de l'ONU et du Comité international de la Croix-Rouge – la République centrafricaine étant évidemment l'un d'entre eux. Nous devons donc intensifier l'appui international, et nous saluons les efforts opportuns et récents de la Commission de consolidation de la paix visant à lutter contre l'incidence de la COVID-19 dans la région.

Nous saisissons cette occasion pour réitérer une fois de plus notre appui à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, et nous appelons les groupes armés à traduire l'engagement professé dans leur discours par des actes sur le terrain. Enfin, nous estimons qu'il importe de continuer à soutenir les efforts louables des autorités centrafricaines concernant les élections, la situation politique, la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et les problèmes actuels.

Annexe X**Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens tout d'abord à remercier les intervenants, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix ; le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smail Chergui ; et le Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, Koen Vervaeke. Je salue également la présence de S. E. M^{me} Sylvie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

Avant de commencer, je présente mes sincères condoléances aux familles des victimes de l'embuscade tendue à une patrouille de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et des Forces armées centrafricaines hier dans la préfecture de la Nana-Mambéré.

Je vais mettre l'accent sur trois points.

Premièrement, nous devons garantir la mise en œuvre de l'accord de Bangui par toutes les parties. Je tiens à vous féliciter, Madame la Ministre, ainsi que le peuple centrafricain pour le premier anniversaire en février de la signature à Bangui de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. L'Accord reste le cadre principal en vue du rétablissement et de la pérennisation de la paix dans le pays. Nous nous associons au Secrétaire général pour saluer les efforts faits par le Gouvernement et les autres signataires afin d'utiliser les mécanismes d'application de l'Accord, et nous les félicitons de leur collaboration active et constructive en vue de renforcer la confiance. L'appropriation nationale est la clef du succès. La présence du Gouvernement et sa capacité à faire appliquer l'Accord sont en effet essentielles. Nous saluons tous les efforts visant à renforcer les capacités du Gouvernement, et nous reconnaissons le rôle crucial que joue la MINUSCA dans la stabilisation du pays.

Deuxièmement, après avoir entendu le point fait par les intervenants, il est clair que le rôle de la MINUSCA est plus important que jamais, car elle doit aider les parties centrafricaines à créer un environnement propice à la tenue d'élections pacifiques cette année. La MINUSCA doit poursuivre ses efforts afin de gagner les cœurs et les esprits de la population, notamment grâce au dialogue de proximité.

Nous sommes préoccupés par la situation humanitaire dans le pays, notamment l'incidence de la maladie à coronavirus (COVID-19). La situation exige que les partenaires internationaux fournissent un appui humanitaire continu. Nous félicitons la MINUSCA de continuer à s'employer à s'acquitter de son mandat en dépit des restrictions liées au virus.

En outre, nous sommes profondément préoccupés par le nombre d'attaques contre le personnel en uniforme et civil de la MINUSCA. Nous sommes d'accord avec celles et ceux qui ont souligné la nécessité de faire de la sûreté, de la santé et de la sécurité des soldats de la paix une priorité absolue. Nous devons garantir leur sécurité durant la pandémie de COVID-19. Certains Casques bleus ont contracté le virus. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement, et nous espérons qu'ils pourront bientôt reprendre leurs nobles tâches. En tant que principal fournisseur de soldats de la paix à la MINUSCA – avec 358 soldats de la paix, dont 18 femmes – l'Indonésie continuera de faire de la sûreté, de la santé et de la sécurité des soldats de la paix une priorité.

Troisièmement, compte tenu de ce qu'il s'est passé dans la région, nous devons fournir l'appui et créer l'espace nécessaires pour la tenue d'élections démocratiques en République centrafricaine. Dans la perspective des élections dans le pays, nous exhortons les partenaires à augmenter leur aide financière.

En tant qu'État archipel, l'Indonésie a pu se rendre compte directement de la complexité logistique de l'organisation d'élections démocratiques. Le processus démocratique est tout sauf facile. C'est une vaste entreprise logistique qui exige une planification minutieuse afin d'anticiper tous les problèmes, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de ses suites. Nous attendons avec intérêt d'être tenus informés de l'avancée des préparatifs des élections et du rôle que jouera la MINUSCA en appui au pays.

Nous devons continuer d'œuvrer à la paix en République centrafricaine et dans la région, comme indiqué l'année dernière. De son côté, l'Indonésie renouvelle son engagement en tant que véritable partenaire de paix, notamment en République centrafricaine.

Annexe XI**Déclaration de M. Dmitry Polyanskiy, Premier Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens tout d'abord à remercier les intervenants d'aujourd'hui de leurs présentations instructives. Je salue également la participation de la Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine à la présente visioconférence.

En dépit d'un certain nombre de problèmes, les parties au conflit en République centrafricaine ont accompli des progrès tangibles dans la mise en œuvre du processus politique lancé en février 2019. Nous observons une amélioration progressive des conditions de sécurité et de la situation en matière de droits de l'homme et une baisse du niveau de violence armée. Les forces armées nationales et les forces de sécurité intérieure sont en train d'étendre leur présence sur l'ensemble du territoire de la République centrafricaine. Des progrès considérables ont également été accomplis en ce qui concerne la formation et le déploiement des unités spéciales mixtes de sécurité. Nous encourageons les autorités centrafricaines à relancer la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement des combattants dès que les restrictions liées à la maladie à coronavirus (COVID-19) seront levées.

Étant donné les circonstances difficiles actuelles, toutes les parties doivent appliquer strictement les dispositions de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et s'abstenir de fragiliser la situation politique dans le pays. De son côté, la Russie continuera d'utiliser son influence pour encourager les signataires à s'abstenir de toute forme de violence afin de rétablir la paix et la sécurité dans le pays.

Nous saluons les mesures prises par les autorités centrafricaines pour endiguer la propagation de la COVID-19, et nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général en demandant à tous les acteurs politiques de résister à la tentation de politiser la pandémie.

Nous sommes fermement convaincus qu'il est dans l'intérêt de la République centrafricaine de mener à bien la tâche cruciale que représentent l'organisation et la conduite d'élections présidentielle et législatives pacifiques, libres et transparentes, qui marqueront une étape importante dans la poursuite de la stabilisation et de la normalisation de la situation dans le pays. Nous notons avec satisfaction qu'un calendrier électoral révisé, publié le 29 avril, est fidèle aux échéances prévues par la Constitution.

Nous saluons les efforts du Président Touadera pour apaiser les tensions politiques, notamment sa décision d'engager un dialogue franc avec les acteurs politiques et les partenaires du pays afin de mieux préparer les élections. Nous jugeons encourageante l'adoption par l'Assemblée nationale de plusieurs lois importantes qui sont conformes à l'Accord.

La Fédération de Russie est prête à continuer de fournir une assistance globale à la République centrafricaine en vue de régler la crise, notamment en facilitant la réforme du secteur de la sécurité. Nous sommes convaincus que le renforcement de la préparation au combat et de la formation professionnelle de l'armée nationale et des organes chargés du maintien de l'ordre permettra de lutter efficacement contre les activités des groupes armés illégaux, de garantir la protection des civils et de contribuer à rétablir l'autorité de l'État dans toutes les parties du pays.

Nous continuerons de suivre de près le processus de réconciliation nationale, en coordination avec les autorités centrafricaines, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et les partenaires internationaux du pays. Il est grand temps de fournir un appui collectif à Bangui afin de surmonter les problèmes actuels.

Annexe XII

Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion pour aborder la situation en République centrafricaine.

J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom de l'Afrique du Sud, du Niger, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de mon pays, la Tunisie.

Nous tenons à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix ; le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smail Chergui ; et le Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, Koen Vervaeke, de leurs exposés et de leurs observations sur la situation en République centrafricaine.

Nous saluons les progrès accomplis à ce jour dans l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Nos délégations sont encouragées par la volonté tenace du Gouvernement et des autres signataires d'utiliser le mécanisme de l'Accord malgré l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous saluons également les efforts que déploie le Gouvernement pour améliorer ses relations avec les pays voisins en organisant des réunions des commissions bilatérales et en luttant contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Nous saluons le rôle que jouent l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale dans l'appui à la mise en œuvre de l'Accord, notamment grâce à l'utilisation de fonds consacrés aux activités relatives aux programmes par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINSUCA) afin de renforcer le rôle des femmes dans la promotion de l'Accord. Nous continuons d'encourager toutes les parties à appliquer pleinement l'Accord pour contribuer à sortir leur pays du cycle de conflit incessant.

Nous sommes pleinement conscients des problèmes qui se profilent alors que le pays se prépare à organiser des élections présidentielle et législatives en décembre tout en luttant contre l'urgence sanitaire que représente la pandémie de COVID-19. Nous félicitons l'Autorité nationale des élections d'avoir publié un calendrier électoral révisé pour faciliter la tenue des élections dans les délais prévus par la Constitution tout en s'adaptant aux problèmes que pose la COVID-19.

En matière de sécurité, nos délégations sont préoccupées par la résurgence des actes de violence imputables à certains groupes armés, en particulier à Birao, Bria, Ndélé et Obo – en violation directe de l'Accord. Malheureusement, dans certaines régions, la violence a non seulement déplacé des civils, mais également fait des victimes parmi les civils et dans les rangs des soldats de la paix. Les attaques violentes contre les Forces armées centrafricaines et les travailleurs humanitaires, qui constituent des violations du droit international humanitaire, sont tout aussi préoccupantes.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines restent également préoccupés par la situation humanitaire en République centrafricaine dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Nous regrettons profondément que les affrontements violents entre groupes armés se poursuivent, élargissant ainsi le gouffre entre les groupes armés signataires selon des lignes de fracture ethniques tout en alimentant les tensions intercommunautaires. Les groupes armés doivent utiliser les mécanismes de règlement des différends prévus par l'Accord politique pour la paix afin de régler leurs différends.

Il est possible que la COVID-19 exacerbe le conflit. Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines saluent donc la réaction rapide du Gouvernement en vue de contenir la pandémie. Nous accueillons également avec satisfaction l'appui fourni par l'ONU et d'autres partenaires internationaux et régionaux. Nous encourageons la communauté internationale à continuer d'appuyer la lutte contre les causes profondes de l'insécurité en République centrafricaine, conformément au Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous nous félicitons que les autorités centrafricaines aient entrepris des réformes politiques essentielles, notamment en adoptant une législation appropriée, conformément aux dispositions de l'Accord politique pour la paix. L'adoption récente de la loi portant création de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation témoigne de la détermination des autorités centrafricaines à respecter les exigences de l'Accord.

Cela constitue une avancée importante sur la voie de la stabilité et de la cohésion sociale. Dans ce contexte, nous saluons la volonté du Gouvernement et des autres signataires d'utiliser les mécanismes de mise en œuvre de l'Accord à cette fin.

Nous espérons que la composition des unités spéciales mixtes de sécurité et le processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement continueront de progresser au cours des prochains mois, conformément aux exigences de l'Accord politique pour la paix.

Nous félicitons la MINUSCA des efforts qu'elle fait pour promouvoir la participation des femmes à la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix, principalement par le biais des mécanismes locaux de suivi et d'application. Nous continuons d'encourager une participation significative et soutenue des femmes au processus de paix, ainsi qu'aux prochaines élections.

Nous saluons la détermination de la MINUSCA à protéger les civils contre la violence des groupes armés, ainsi que le soutien précieux qu'elle apporte aux autorités centrafricaines en vue d'amener les auteurs de crimes graves et d'autres violations des droits de l'homme, notamment l'utilisation de la violence sexuelle, à rendre des comptes.

Enfin, nous félicitons la MINUSCA et les autres partenaires régionaux et internationaux de faciliter la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix, ainsi que pour l'aide qu'ils fournissent aux autorités centrafricaines en vue de la tenue d'élections nationales libres et régulières. À cette fin, nous remercions tous les partenaires de l'appui généreux déjà fourni, notamment par l'intermédiaire de la Commission de consolidation de la paix. Nous appelons toutes les parties prenantes à faire preuve de détermination et à œuvrer ensemble au bon déroulement des prochaines élections, qui sont selon nous essentielles à la stabilité du pays.

Annexe XIII**Déclaration de M. James Roscoe, Représentant permanent adjoint par intérim du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à commencer par remercier les intervenants. Nous sommes d'accord avec une grande partie de leur analyse. Je m'associe aux autres orateurs pour rendre hommage aux soldats de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, en particulier ceux qui ont perdu la vie. Je tiens également à exprimer notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple centrafricains qui sont confrontés à la double menace de la violence persistante et de la maladie à coronavirus (COVID-19).

L'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé en 2019, reste le seul cadre viable en vue de rétablir une paix durable en République centrafricaine, et il doit être protégé. Tout en condamnant les violations répétées des accords de paix par les membres de certains groupes armés signataires, nous accueillons avec satisfaction les progrès récents, notamment les échanges de haut niveau en cours et les lois adoptées par l'Assemblée nationale.

La République centrafricaine se trouve à la croisée des chemins à l'approche des élections présidentielle et législatives prévues pour la fin de l'année. Comme l'ont souligné de nombreux orateurs aujourd'hui, ces élections doivent constituer un tournant. À cet égard, je vais souligner trois points.

Premièrement, les élections doivent se dérouler de manière pacifique, libre et transparente, et dans le respect des délais prévus par la Constitution. Tous les Centrafricains doivent pouvoir faire entendre leur voix. Le Royaume-Uni est en train de réfléchir à son appui financier pour les élections, et il espère verser une contribution prochainement.

Deuxièmement, alors que certains signataires retirent leur participation, nous devons éviter de faire preuve de complaisance à l'égard des risques qui pèsent sur l'Accord politique pour la paix. Nous sommes prêts à imposer les mesures nécessaires, notamment des sanctions, conformément à l'article 35 de l'Accord, en cas de violations.

Troisièmement, le Royaume-Uni réitère l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu dans le contexte de la pandémie de COVID-19 afin qu'il soit possible de répondre aux besoins sanitaires et humanitaires. Nous reconnaissons que les effets secondaires de la COVID-19 exigeront de fournir un appui pour lutter contre les retombées à long terme de la pandémie.

En conclusion, bien que des problèmes persistent en République centrafricaine, nous devons réfléchir au chemin parcouru par le pays. Nous devons tous, aujourd'hui, nous engager de nouveau à faire en sorte que cette année marque un tournant pour la République centrafricaine sur la voie de la stabilité à long terme et de la prospérité pour son peuple, parce qu'il le mérite.

Annexe XIV

Déclaration de M^{me} Cherith Norman-Chalet, Représentante permanente adjointe par intérim des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix, le Commissaire Chergui et le Directeur général Vervaeke des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Avant tout, nous tenons aujourd'hui à féliciter le Gouvernement centrafricain de ses efforts pour poursuivre les préparatifs d'élections crédibles, libres et régulières. Nous sommes particulièrement encouragés par la récente décision de la Cour constitutionnelle, dans laquelle elle souligne que « tout écart par rapport au calendrier électoral devrait être le résultat de larges consultations nationales visant à trouver une solution consensuelle ».

Nous félicitons également le Gouvernement d'avoir publié deux décrets essentiels à la tenue des élections dans les délais prévus. Le premier définit la période d'inscription des électeurs, qui commence aujourd'hui et se terminera le 28 juillet, et stipule que la liste électorale définitive sera publiée en septembre. Le deuxième décret dispose que les membres de la diaspora centrafricaine seront autorisés à voter dans 13 pays étrangers, dont les États-Unis.

Selon les dernières statistiques fournies par le Secrétaire général, l'ONU reconnaît qu'outre les 616 000 Centrafricains réfugiés dans les pays voisins, quelque 697 000 personnes sont déplacées à l'intérieur du pays. Nous réaffirmons aujourd'hui notre appui aux efforts visant à faciliter et encourager la pleine participation des réfugiés et des personnes déplacées aux élections.

Les États-Unis demeurent résolus d'aider la République centrafricaine à organiser des élections crédibles dans les délais prévus, qui confirmeront la légitimité du Gouvernement élu, amélioreront la stabilité à long terme du pays et renforceront les progrès démocratiques réalisés par les Centrafricains au cours des dernières années. Nous continuons également d'appuyer le rôle du Programme des Nations Unies pour le développement dans la fourniture, en collaboration avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), d'une aide essentielle, et nous organiserons nous-mêmes des programmes supplémentaires. Toutefois, les États-Unis demeurent profondément préoccupés par le fait que certains groupes armés continuent de s'ingérer dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, comme l'illustre la résurgence des actes de violence perpétrés par les groupes armés à Birao, Bria, Ndélé et Obo.

À la suite de l'appel lancé par le Secrétaire général le 23 mars en faveur d'un cessez-le-feu mondial afin de lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous notons que le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, le Front démocratique du peuple centrafricain et le groupe armé Retour, réclamation et réhabilitation ont publiquement déclaré leur adhésion. Néanmoins, le Secrétaire général a remarqué que ces déclarations ne s'étaient pas encore traduites par des actes sur le terrain. Il est profondément troublant que les mêmes groupes armés qui se prétendent attachés à un cessez-le-feu mènent des opérations militaires contre leurs concurrents et des civils désarmés.

Comme nous l'avons déjà dit, la priorité de premier ordre de la MINUSCA, conformément aux consignes données par le Conseil de sécurité, est la protection des civils. Il n'existe pas de contradiction entre la protection des civils et l'utilisation des bons offices de la MINUSCA en vue d'appuyer le succès de l'accord de paix. De fait, ces deux efforts sont complémentaires.

Enfin, nous comprenons que la MINUSCA a enregistré sa première victime de la COVID-19 le 11 juin, et nous saisissons cette occasion pour présenter nos sincères condoléances à l'ensemble de la Mission et à la famille du regretté membre du personnel.

Annexe XV**Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je salue la participation de la Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine, S. E, M^{me} Sylvie Valérie Baipo Temon, à la présente réunion.

Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix, l'Ambassadeur Chergui et M. Vervaeke de leurs exposés instructifs.

Les progrès accomplis en République centrafricaine dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation sont encourageants. Nous saluons les efforts entrepris par le Gouvernement à cette fin. Il est vital de maintenir l'élan, en particulier en cette période cruciale, à l'approche d'élections importantes. Nous sommes donc profondément troublés par les violations de l'Accord, qui sont signalées et qui sont susceptibles de remettre en question les progrès récents, et par les actes de violence persistants que commettent les groupes armés et qui menacent la sécurité et les moyens de subsistance des civils.

Dans ce contexte, nous tenons à souligner les points suivants.

Premièrement, nous appelons tous les signataires à respecter pleinement les dispositions de l'Accord et à instaurer un climat politique favorable en renforçant la confiance et en participant de manière constructive au dialogue. Cette approche ouvrira la voie au bon déroulement des élections présidentielle et législatives à venir, qui marqueront un tournant crucial sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement durable pour le peuple de la République centrafricaine. Nous appuyons l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu afin de lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et nous exhortons toutes les parties à répondre à cet appel.

Deuxièmement, nous soulignons qu'il importe de continuer à fournir une assistance aussi bien technique que financière à la République centrafricaine pour lui permettre de poursuivre son processus de paix et les préparatifs des élections, mais aussi de renforcer sa capacité à protéger les civils, à lutter contre les problèmes humanitaires, à atténuer les répercussions de la COVID-19, entre autres. Nous saluons et appuyons la contribution de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, en tant que garantes de l'Accord, et les efforts de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et des autres partenaires internationaux et régionaux.

Troisièmement, nous tenons à souligner la nécessité de garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et des travailleurs humanitaires. Ils sont sur le terrain pour fournir une aide, et ils ne doivent jamais devenir la cible d'attaques.

Annexe XVI**Déclaration de S. E, M^{me} Sylvie Valérie Baïpo Temon, Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine**

[Original : français]

La période est assez sensible pour la République centrafricaine, et il est important pour moi de pouvoir prendre la parole devant le Conseil. Par ma voix, la République centrafricaine a l'honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité à un moment crucial, où l'humanité lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Avant d'entamer mon propos, je voudrais, très humblement, adresser au Président mes vives et chaleureuses félicitations pour l'accession de son pays à la présidence des travaux du Conseil de sécurité. Je voudrais également adresser à l'ensemble des orateurs qui m'ont précédée mes vifs remerciements pour les encouragements donnés au Gouvernement centrafricain. Je saisis également l'occasion offerte à la République centrafricaine pour remercier le Président d'avoir convoqué cette importante réunion du Conseil de sécurité et pour exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement centrafricains, toute ma gratitude pour la bienveillante attention et l'estime constante à l'endroit de mon pays. Qu'il me soit permis également de réitérer toute notre gratitude et notre confiance à l'endroit du Secrétaire général António Guterres pour son engagement soutenu en faveur de la paix et du développement dans le monde, et surtout pour les appuis constants et multiformes de l'ONU en faveur de la République centrafricaine.

Mes remerciements s'adressent également à M. Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, à M. Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et à M. Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, sans oublier M. Mankeur Ndiaye, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Je remercie particulièrement M. Mankeur Ndiaye pour le travail réalisé par la MINUSCA, ainsi que tous les contingents représentés, dans leur diversité de nationalités, qui œuvrent au service de la paix.

La MINUSCA étant l'expression d'une formidable solidarité internationale, la République centrafricaine, par ma voix, rend un vibrant hommage aux soldats de la paix tombés en terre centrafricaine. Je saisis également cette occasion pour appeler le Conseil de sécurité à appuyer le renouvellement du mandat de la MINUSCA pour faire face aux défis encore nombreux, notamment les défis de cette année, qui sont les élections présidentielle et législatives, ainsi que le retour à la paix.

Le 6 février 2019, la République centrafricaine a franchi une étape majeure sur le plan politique, par la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (voir S/2019/145, annexe), dont nous avons célébré le premier anniversaire cette année et qui témoigne incontestablement de notre détermination au progrès et de notre volonté de transcender les inerties et les résistances à la stabilité ainsi qu'à la prospérité du peuple centrafricain. Il est important de rappeler que l'Accord a été conçu sur la base des consultations populaires de 2015, qui ont abouti à la tenue du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale, ainsi que des revendications des groupes armés. La correcte mise en application de l'Accord, obtenu à l'issue de longues négociations, implique que nous soyons – le Gouvernement, les 14 groupes armés, les facilitateurs, les garants, les pays de la sous-région et la communauté internationale – en synergie avec le défi

d'une paix durable. La réussite de la mise en œuvre de l'Accord exige un soutien ferme et unanime de la communauté internationale.

Faire taire les armes en République centrafricaine, tel que le préconise le thème de l'Union africaine pour cette année, n'est pas seulement réalisable mais inévitable. La croisade pour la paix, au sein de laquelle nous bâtissons depuis plus de quatre ans, par stratégie plurisectorielle, notre retour progressif à la stabilité et à un état de droit, est un engagement gouvernemental décliné sous l'impulsion du Président de la République et Chef de l'État, M. Faustin Archange Touadera. Il nous incombe donc, à nous tous qui prônons la culture de la paix – l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, ainsi que tous les États membres du Conseil de sécurité – de faire de l'expérience centrafricaine un modèle réussi de règlement des conflits en Afrique.

Le Gouvernement centrafricain n'a point cessé de faire preuve de sa bonne volonté dans l'application des principales dispositions de l'Accord politique, notamment par la formation d'un gouvernement inclusif ainsi que par l'adoption et la promulgation des lois réclamées, y compris celles sur la décentralisation, le statut des anciens chefs de l'État et la réglementation des partis politiques.. Le Gouvernement centrafricain n'a point cessé également de faire preuve de sa bonne volonté en réalisant des progrès dans la restauration de l'État, notamment le recrutement, la formation et le redéploiement des forces de défense et de sécurité ; les efforts pour la mobilisation des pays de la sous-région ; ceux des facilitateurs et garants de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, qui contribuent à la stabilité en République centrafricaine ; à travers les commissions mixtes que nous avons initiées en 2019 avec le Cameroun, le Congo et le Tchad ; ainsi que d'autres commissions mixtes planifiées pour cette année 2020, même si nous avons dû reporter certaines dates en raison des restrictions liées à la COVID-19 – mais elles sont toujours en cours d'organisation, notamment avec la République démocratique du Congo, le Soudan et le Soudan du Sud.

Avec l'appui de la communauté internationale depuis 2015, plusieurs initiatives ont été entreprises par le Gouvernement dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDRR). Après le programme pilote de septembre 2017, le grand programme de DDRR a été lancé en décembre 2018. Ainsi, en avril 2019, les efforts consentis ont permis de réaliser le grand programme dans le nord-ouest, le désarmement des combattants d'un bon nombre de groupes armés pour une réinsertion dans le tissu socioéconomique ou au sein des unités spéciales mixtes de sécurité et des forces de défense et de sécurité, notamment les forces armées. À Ndélé, dans le nord-est, le grand programme de DDRR est en cours d'opérationnalisation. Ce week-end, les équipes chargées de mettre en œuvre ce grand programme au niveau du nord-est sont parties, et elles devaient lancer leurs travaux aujourd'hui. Concernant les unités spéciales mixtes de sécurité, le cadre juridique associé au concept de leurs opérations a également été établi. Le 12 Mai 2020, les premiers éléments des unités spéciales mixtes de sécurité, formés à Bouar, ont reçu officiellement leurs certificats de fin de formation.

Malgré sa volonté affichée de mettre en œuvre les recommandations de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation et l'inlassable lutte pour le retour à la paix, le Gouvernement reste confronté à plusieurs défis à relever, notamment de nombreuses formes de violence du fait du non-respect et de la violation par les groupes armés des dispositions de l'Accord, dont ils sont signataires. Ainsi, il est constaté une recrudescence des violences dans l'arrière-pays et un réarmement de certains groupes armés, notamment l'Union pour la paix en Centrafrique, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et le groupe Retour, réclamation et réhabilitation. Néanmoins, le Gouvernement reste volontaire à poursuivre ses

efforts de dialogue constructif avec tous les acteurs, à lutter contre l'impunité et à renforcer l'état de droit, avec notamment des arrestations qui ont été entreprises et le redéploiement de l'administration judiciaire.

Face aux multiples violations de l'Accord par les groupes armés récalcitrants, un contreponds majoritaire pour faire nid à la paix est impératif. Rester passif signifierait se désolidariser de l'effort de contreponds en faisant le choix de la violence des autres. Nous ne pouvons être spectateurs des interactions humaines de nature décourageante à nos idéaux et à nos valeurs, ou des fatalités subies par les forces armées centrafricaines dans le cadre de l'opération de cantonnement du groupe armé Retour, réclamation et réhabilitation dans l'ouest récemment.

Le Gouvernement centrafricain fait preuve également de sa détermination à organiser des élections inclusives, libres et transparentes. Je saisis ainsi l'occasion qui m'est offerte d'adresser les remerciements et les encouragements du Gouvernement centrafricain à l'Union européenne pour le financement des élections en République centrafricaine. J'en profite également pour lancer un appel aux partenaires internationaux et aux pays amis pour la mobilisation de ressources afin de préserver les efforts consentis et l'ancrage démocratique en mémoire des victimes. Le respect du délai constitutionnel dans le cadre des prochaines élections est un engagement collectif de tous qu'il est important de tenir.

En dépit du contexte difficile lié à la pandémie de COVID-19, l'Autorité nationale des élections s'active à tout mettre en œuvre pour que les élections se tiennent conformément au chronogramme établi. Les démembrements au niveau national ont été finalisés et les opérations d'enrôlement des électeurs sont en train d'être initiées. Pour ce faire, les équipements électroniques, le logiciel de gestion du fichier électoral et l'ensemble des équipements à cet effet ont été acquis et réceptionnés. Les ressources mobilisées à cet effet ont déjà dépassé la barre des 50 %.

Des progrès sont à noter également, notamment la promulgation des décrets fixant la période de l'établissement de la liste électorale et la liste des pays retenus pour la participation des Centrafricains de l'étranger à l'élection présidentielle. Tout cela montre à suffisance la ferme volonté de la République centrafricaine d'aller vers les élections de 2020 et 2021. De plus, la loi sur l'autorité nationale des élections est en cours au niveau de l'Assemblée nationale, où elle sera examinée lors de la session extraordinaire qui s'ouvrira le 25 juin prochain. Il est à noter également que le Gouvernement a acté la participation des votes des réfugiés centrafricains, sous réserve de l'accord des pays concernés à prendre les dispositions nécessaires à l'exercice des droits civiques des réfugiés centrafricains présents sur leurs territoires.

Je termine mon propos en réitérant les sollicitations de mon pays, la République centrafricaine, pour le renforcement de l'appui multiforme de la MINUSCA, notamment dans ses capacités en hommes et en équipement, car il nous faut contraindre à la paix, et cela est possible par un mandat plus robuste de la MINUSCA. Je fonde l'espoir que la communauté internationale restera mobilisée aux côtés du peuple et du Gouvernement centrafricains et continuera à les appuyer pour le relèvement et la levée totale de l'embargo qui pèse encore sur mon pays, qui n'aspire qu'à une paix véritable.
